



USF Handball

Charte du joueur (se) et parents

Le **plaisir du jeu** est l'une des priorités du club. Tous les licenciés du club, y compris les parents, doivent conjuguer leurs efforts pour y contribuer.

Nom du joueur

Parce que le handball est un sport collectif et que je représente mon club et véhicule ses valeurs et son image, **je m'engage à respecter les points ci-dessous :**

- 1/ Je m'engage à être à jour des documents nécessaires et obligatoires à l'établissement des licences pour pouvoir participer aux compétitions (certificat médical, fiche de renseignement, photo, cotisation, caution, photocopie carte identité pour les nouveaux joueurs) au plus tard 2 semaines après mon premier entraînement.
- 2/ Je m'engage à respecter les autres licenciés, l'entraîneur et les gardiens du gymnase et être ponctuel aux entraînements et aux matchs. En cas d'absence je préviens l'entraîneur.
- 3/ Je m'engage à respecter le matériel du club et les équipements municipaux mis à disposition.
- 4/ Je m'engage à respecter les décisions prises par l'entraîneur de l'équipe (composition, observation, etc.) et les horaires (entraînements, convocations de matchs, etc.) En cas de désaccord majeur, j'en informerai le bureau de l'USF Handball pour en discuter ensemble.
- 5/ Je m'engage à avoir une bonne conduite envers les dirigeants, joueurs et entraîneurs de mon équipe, des autres équipes du club et des équipes adverses.
- 6/ Je m'engage à respecter les spectateurs, les arbitres et leurs décisions (avant, pendant et après les rencontres), aussi bien à domicile qu'à l'extérieur. Je resterai maître de moi en toutes circonstances.
- 7/ Je suis conscient que tout vol, comportement agressif sera sanctionné d'une exclusion temporaire ou définitive après réunion de la commission de discipline interne en présence des intéressés. Toutes sanctions financières imposées par le Comité 94, la Ligue Ile-de-France et la FFHB me seront imputables, et j'en serais redevable au club. Je ne pourrai reprendre la compétition qu'après avoir acquitté le montant de la sanction.

Fait à : Le.....

Le Président
USF Handball

Le joueur et/ou licencié
(lu et approuvé)

Le Représentant Légal
(lu et approuvé)